

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles D.719-3, D.719-24 et D.719-28
- VU les statuts de l'université, notamment son article 20

ARRETE

relatif aux membres du comité électoral consultatif

ARTICLE 1 – Composition

Président – membre de droit	Laurent BORDES
Représentant du Rectorat	Marc JARDINE (suppl. Mme RENSON)
VP CA	Isabelle BARAILLE
VP CR	Frédéric MARIAS
VP CFVU	Karine RODRIGUEZ
DGS	Gilles BERNARD
VP étudiant	Samanah KOLANOWSKI
Représentants de la direction des affaires juridiques	
Représentants des personnels et des usagers désignés par et parmi chaque liste représentée au CA	
UPPA-Ambitions-2024	Philippe ZAVOLI
Pour une Université Humaniste et Solidaire	Stéphanie DECHEZELLES
UNSA – A&I et SNPTES	Joëlle ARRIULOU
M22M	Samuel LEGRIS
Notre liste étudiante	Clément COMBIER
Bouge ton campus	Elsa LANCUENTRE
Délégués des listes de candidats (à compter de la validation des listes de candidatures)	

ARTICLE 2 – Affichage

Le présent arrêté est affiché au rez-de-chaussée du bâtiment de la présidence de l'université et publié sur le site internet de l'université.

Pau, le 15 septembre 2025

Le président de l'université
Laurent BORDES

